

Etats financiers annuels de SICAV

AMEN TRESOR SICAV

AMEN TRESOR SICAV publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2022 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du **28 avril 2023**. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes **Cabinet d'Expertise & Conseil**.

BILAN

Au 31/12/2022

(Exprimé en Dinar Tunisien)

<u>ACTIF</u>	<u>NOTE</u>	<u>Au 31/12/2022</u>	<u>Au 31/12/2021</u>
AC1-PORTEFEUILLE-TITRES		28 804 947	30 274 376
a-Actions et valeurs assimilées	3-1	600 829	2 500 080
b-Obligations et valeurs assimilées	3-1	28 204 118	27 774 296
c-Titres donnés en pension			
AC2-PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES		29 615 903	19 835 995
a-Placements monétaires	3-2	16 437 956	9 582 631
b-Disponibilités	3-3	13 177 947	10 253 364
AC4-AUTRES ACTIFS	3-4	16 991	28 226
TOTAL ACTIF		58 437 841	50 138 597
<u>PASSIF</u>			
PA2-OPERATEURS CREDITEURS	3-5	35 426	31 420
PA3-AUTRES CREDITEURS DIVERS	3-6	18 712	36 900
TOTAL PASSIF		54 138	68 320
<u>ACTIF NET</u>			
CP1-CAPITAL	3-7	55 166 273	47 555 066
CP2-SOMMES DISTRIBUABLES	3-8	3 217 430	2 515 211
a-Sommes distribuables des exercices antérieurs		331	185
b-Sommes distribuables de la période		3 217 099	2 515 026
ACTIF NET		58 383 703	50 070 277
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		58 437 841	50 138 597

ETAT DE RESULTAT
Au 31/12/2022
(Exprimé en Dinar Tunisien)

Rubrique	NOTE	Du 01/01/2022	Du 01/01/2021
		Au 31/12/2022	Au 31/12/2021
PR 1-Revenus de portefeuille-titres	3-1	1 826 912	1 641 608
a-Dividendes		22 230	34 299
b-Revenus des obligations et valeurs assimilées		1 804 682	1 607 309
PR 2-Revenus des placements monétaires	3-2	1 680 014	1 237 526
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		3 506 926	2 879 134
CH 1-Intérêts des mises en pension		0	0
CH 2-Charges de gestion des placements	3-9	-386 613	-351 024
REVENU NET DES PLACEMENTS		3 120 313	2 528 110
PR 3-Autres produits		62 451	0
CH 3-Autres charges	3-10	-114 266	-64 908
RESULTAT D'EXPLOITATION		3 068 498	2 463 202
PR 4-Régularisations du résultat d'exploitation		148 600	51 824
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		3 217 098	2 515 026
PR 4-Régularisation du résultat d'exploitation			
(annulation)		-148 600	-51 824
_Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		35 677	-56 006
_Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres		-50 692	85 230
_Frais de négociation de titres		0	0
RESULTAT NET DE LA PERIODE		3 053 483	2 492 427



Bulletin Officiel

N°6847 Lundi 24 avril 2023

www.cmf.tn

28^{ème} année ISSN 0330 – 7174

AVIS ET COMMUNIQUES DU CMF

RAPPEL AUX SOCIETES ADMISES A LA COTE DE LA BOURSE 3

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRES ET EXTRAORDINAIRE

COMPAGNIE MEDITERRANEENNE D'ASSURANCES ET DE REASSURANCES -COMAR- AGO 4

ZITOUNA TAKAFUL AGO 5

ZITOUNA TAKAFUL AGE 6

PROJETS DE RESOLUTIONS AGO

COMPAGNIE MEDITERRANEENNE D'ASSURANCES ET DE REASSURANCES -COMAR- AGO 7

ZITOUNA TAKAFUL AGO 10

ZITOUNA TAKAFUL AGE 13

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS

AUTOMOBILES RESEAU TUNISIEN ET SERVICES ARTES 16

ASSURANCES MAGHREBIA 17

CARTHAGE CEMENT 20

BEST LEASE 22

BH LEASING 24

ASSURANCES MAGHREBIA VIE 26

SOCIETE NOUVELLE MAISON DE LA VILLE DE TUNIS -S.N.M.V.T- MONOPRIX 29

TAWASOL GROUP HOLDING 30

AUGMENTATION DE CAPITAL REALISEE SANS APE

QATAR NATIONAL BANK – TUNISIA 33

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
Au 31/12/2022
(Exprimé en Dinar Tunisien)

	<i>Du 01/01/2022</i>	<i>Du 01/01/2021</i>
	<i>Au 31/12/2022</i>	<i>Au 31/12/2021</i>
<u>AN 1-VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</u>	<u>3 053 483</u>	<u>2 492 427</u>
a-Résultat d'exploitation	3 068 498	2 463 203
b-Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	35 677	-56 006
c-Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	-50 692	85 230
d-Frais de négociation de titres	0	0
<u>AN 2-DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES</u>	<u>-1 997 731</u>	<u>-2 001 249</u>
<u>AN 3-TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</u>	<u>7 257 674</u>	<u>624 658</u>
a-Souscriptions	99 033 932	66 111 244
_Capital	95 071 861	66 079 710
_Régularisation des sommes non distribuables	-30 612	31 272
_Régularisation des sommes distribuables	3 992 683	262
b-Rachats	-91 776 258	-65 486 587
_Capital	-87 443 765	-65 457 420
_Régularisation des sommes non distribuables	28 738	-29 089
_Régularisation des sommes distribuables	-4 361 231	-78
VARIATION DE L'ACTIF NET	8 313 426	1 115 836
<u>AN 4-ACTIF NET</u>		
a-En début de l'exercice	50 070 277	49 333 164
b-En fin de l'exercice	58 383 703	50 070 277
<u>AN 5-NOMBRE D' ACTIONS</u>		
a-En début de l'exercice	464 094	458 017
b-En fin de l'exercice	538 537	464 094
VALEUR LIQUIDATIVE	108,412	107,888
DIVIDENDES PAR ACTION	5,419	5,309
AN6-TAUX DE RENDEMENT DE LA PERIODE	5,51%	5,09%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS
AU 31 DECEMBRE 2022

PRESENTATION DE LA SOCIETE

AMEN TRESOR SICAV est une SICAV obligataire de distribution constituée le 21 Décembre 2005 et entrée en exploitation le 10 Mai 2006.

1. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers intermédiaires arrêtés au 31/12/2022 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation attendue. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2.1. Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital. Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus. Les dividendes relatifs aux titres d'OPCVM sont pris en compte en résultat à la date du détachement du coupon.

2.2. Evaluation des placements

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur Comptabilisation initiale :

- À la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- À la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 Décembre 2022, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société « AMEN TRESOR SICAV » figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués, au 31 Décembre 2022, au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne

de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres) ;

- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018.

La société « AMEN TRESOR SICAV » ne dispose pas d'un portefeuille de souche de BTA ouverte à l'émission à compter du 1er janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « Juillet 2032 ».

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

Les placements en titres d'OPCVM sont évalués à la date d'arrêté à la valeur liquidative la plus récente. La différence par rapport au prix d'achat constitue selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

2.3. Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice. Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

2.4. Traitement des opérations de pension livrée

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan et présentés sous une rubrique distincte au niveau du poste « AC1-Portefeuille-titres ». A la date d'arrêté, ces titres restent évalués et leurs revenus pris en compte selon les mêmes règles développées dans les paragraphes précédents.

La contrepartie reçue est présentée au niveau du passif sous une rubrique spécifique « Dettes sur opérations de pensions livrées » et évaluée à la date d'arrêté à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Intérêts des mises en pension ».

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif du bilan. La valeur de la contrepartie donnée est présentée sous une rubrique distincte au niveau du poste « AC2- Placements monétaires et disponibilités ».

A la date d'arrêté, cette créance est évaluée à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous la rubrique « PR2- Revenus des placements monétaires » et individualisés au niveau des notes aux états financiers.

3. Notes explicatives du bilan et de l'état de résultat

3.1. Portefeuille titres et revenus y afférents :

Le portefeuille titres est composé au 31/12/2022 de titres OPCVM, d'obligations et de bons de trésor assimilables. Le détail de ces valeurs est présenté ci-après :

Désignation	Note	Valeur au 31/12/2022
Actions et valeurs assimilées	(1)	600 829
Obligations	(2)	11 318 534
Bons de trésor assimilables	(3)	16 885 584
Total		28 804 947

(1) Actions et valeurs assimilées

Désignation	ISIN	Quantité	Prix de revient net	Valeur au 31/12/2022	En % de l'actif net
AMEN PREMIERE SICAV	TN0003400249	5 898	600 063	600 829	1,03%
Total		5 898	600 063	600 829	1,03%

(2) Obligations

Désignation	ISIN	Quantité	Prix de revient en DT	Valeur au 31/12/2022 en DT	En % de L'actif net
AMEN BANK 2009 A	TN0003400348	5 000	66 625	67 365	0,12%
AMEN BANK 2010 SUB	TN0003400405	200	3 990	4 071	0,01%
AMEN BANK 2020-03	TN0003400660	14 000	1 120 000	1 192 946	2,04%
AMEN BANK SUB 2021-01	TN0003400686	10 000	1 000 000	1 050 680	1,80%
AMEN BANK2008	TN0003400322	5 000	33 321	34 389	0,06%
AMEN BANK2008	TN0003400322	3 995	26 624	27 477	0,05%
AMEN BANK2008 B	TN0003400330	15 000	450 000	465 540	0,80%
ATL 2017 SUB	TN004700712	7 000	280 000	283 735	0,49%
ATL 2017-11	TN0004700704	2 000	80 000	83 994	0,14%
ATL 2018-1B	TN004700761	5 000	100 000	103 276	0,18%
ATL 2018-1BB1	TN0004700761	7 500	150 000	154 914	0,27%
ATL 2019 -1A	TN0004700803	3 000	120 000	120 794	0,21%
ATL 2021 -1	TNFUHZ3R7VR5	6 000	600 000	644 563	1,10%
ALT 2022 -1	TN8DSPQCBC06	8 000	800 000	813 323	1,39%
ATLSUBB17	TN0000470712	5 000	200 000	202 668	0,35%
ATLSUBB17A	TN04700712	10 000	400 000	405 336	0,69%
ATTIJARI LEASING 2018	TN0006610513	7 000	140 000	145 522	0,25%
ATTIJARI LEASING 2018B	TN006610513	32 000	640 000	665 242	1,14%
ATTIJARI LEASING 2022-1 A	TN4J4VCBM140	2 600	260 000	265 755	0,46%
BH 2009	TN0001900844	10 000	153 687	153 703	0,26%
BNA SUB 18-1A	TN0003100765	7 000	140 000	143 842	0,25%
BTE 2019-1B	TN0001300680	7 000	700 000	762 810	1,31%

Désignation	ISIN	Quantité	Prix de revient en DT	Valeur au 31/12/2022 en DT	En % de L'actif net
CIL 2018/1	TN0004201463	1 813	72 520	77 624	0,13%
HL 2016-2	TN0007310337	6 000	120 000	120 701	0,21%
HL 2017-022	TN007310410	2 500	100 000	103 010	0,18%
HL 2017-02A	TN0007310410	5 000	200 000	206 020	0,35%
HL 2017-033	TN007310428	5 000	100 000	105 960	0,18%
HL 2017-03A	TN0007310428	2 000	40 000	42 384	0,07%
HL 2017-1A	TN0007310360	2 400	96 000	101 368	0,17%
HL 2018-01	TN0007310469	2 000	40 000	41 682	0,07%
HL 2018-02	TN0007310485	3 000	120 000	129 091	0,22%
SERVICOM16		1 000	100 000	-	0,00%
STB SUB 2021-1 TF	TNWQS0MZ65V8	5 000	500 000	531 940	0,91%
TL SUB 2016	TN0002101939	2 500	100 000	105 264	0,18%
TLF 2021-1 FIXE	TN0002102150	7 000	560 000	591 074	1,01%
TLF 2022-2 FIXE	TNXIY8MEDJE3	5 000	500 000	507 892	0,87%
TLG 2016-1 B	TN0002101913	2 000	40 000	41 842	0,07%
TLG 2020-1	TN0002102135	8 000	480 000	498 676	0,85%
UNIFAC 2018B	TN007190168	10 000	200 000	201 288	0,34%
UNIFAC2018B	TN0007190168	2 500	50 000	50 322	0,09%
UNIFAC2018B	TN0007190168	1 000	20 000	20 129	0,03%
UNIFAC2018BB	TN07190168	2 500	50 000	50 322	0,09%
TOTAL			10 952 766	11 318 534	19,39%

(*) En raison des difficultés rencontrées par la filiale SERVITRA (Travaux publics) et du non-paiement de l'échéance de février 2019, une Assemblée Générale Spéciale des détenteurs des obligations « SERVICOM 2016 » réunie le 1er octobre 2019 a décidé la restructuration de l'emprunt obligataire en portant le taux de l'emprunt, selon la catégorie, de 8,2% à 11,6% et de TMM+3% à TMM+4,6% et la modification du mode de paiement de semestriel à annuel chaque 12 décembre à partir de 2020.

Par ailleurs, l'émetteur s'est engagé à payer aux souscripteurs et au prorata de leurs souscriptions, la somme de 600 KDT représentant le remboursement partiel des intérêts échus au 12 décembre 2019 totalisant 1 442 KDT. En fin, l'émetteur s'est engagé à affecter un nantissement de premier rang au profit des souscripteurs, de sa participation dans les sociétés « SERVITRADE SA » et « SERVICOM INDUSTRIES SA », et ce, à concurrence respectivement de 6 667 actions et 3 333 actions pour AMEN TRESOR SICAV.

Néanmoins à la date prévue du remboursement partiel des intérêts échus soit le 12 décembre 2019, aucun montant n'a été réglé.

Les montants non réglés pour AMEN TRESOR SICAV s'élèvent au 31 Décembre 2022 à 100 000 DT en principal et 4 170 DT en intérêts. Ces intérêts ont fait l'objet d'une décote avec la constatation d'une provision au taux de 100% sur le principal.

(3) BTA

Désignation	ISIN	Quantité	Prix de revient en DT	Valeur au 31/12/2022 en DT	En % de l'actif net
BTA13042028B	TN000800006	500	466 000	485 311	0,83%
BTA13042028C	TN08000606	500	464 500	483 811	0,83%
BTA290327	TN0008000655	1 003	946 431	986 766	1,69%
EN 2021 CAT. B /5	TN0008000838	30 000	3 000 000	3 106 464	5,32%
EN 2021 CAT. B /5 2EME T	TN0008000895	25 000	2 500 000	2 561 720	4,39%
EN 2021 CAT. B /5 3EME T	TNTNYZ6GUZ33	10 000	1 000 000	1 008 680	1,73%
EN 2022 CATB 1ERE T	TNHG2VXQ3BG0	20 000	2 000 000	2 112 752	3,62%
EN 2022 CATB 2EME T	TNQVHB5WZ2K2	25 000	2 500 000	2 602 460	4,46%
EN 2022 CATC 3EME T	TN4A4WPDZOC1	5 000	500 000	511 256	0,88%
EN 2022 CATC 4EME T TV	TNVFSFLG1FH4	22 500	2 250 000	2 269 422	3,89%
EN 2022 CATC 4EME TF	TNEFCT8MXYZ3	7 500	750 000	756 942	1,30%
Total			16 376 931	16 885 584	28,92%

- Les entrées en portefeuille titres au cours de l'exercice 2022 se détaillent ainsi :

Acquisitions	Cout d'acquisition
Obligations	6 560 000
BTA/ EMPRUNT NATIONAL	3 500 000
Titres OPCVM	2 900 116
Total	12 960 116

- Les sorties du portefeuille titres au cours de l'exercice 2022 se détaillent ainsi :

Sorties de portefeuille	Cout d'acquisition	Prix cession	plus/moins-values réalisées
Titres SICAV	4 792 381	4 800 134	7 752
Total	4 792 381	4 800 134	7 752

- Les remboursements des obligations au cours de l'exercice 2022 se détaillent comme suit :

Désignation	Remboursement en capital
Obligations	5 532 754
Total	5 532 754

Les revenus du portefeuille titres s'analysent comme suit :

Désignation	L'exercice Du 01/01/2022 au 31/12/2022	L'exercice Du 01/01/2021 au 31/12/2021
Dividendes	22 230	34 298
Revenus des obligations	1 594 886	1 288 082
Revenus des BTA	209 796	319 227
Total	1 826 912	1 641 607

3.2. Placements monétaires et revenus y afférents :

Le solde de cette rubrique s'élève au 31/12/2022 à 16 437 956 DT et s'analyse comme suit :

Désignation	ISIN	Date souscription	Emetteur	Montant Nominal	Echéance	Intérêts précomptés	Coût d'acquisition	Valeur actuelle	Taux Brut	En % de l'actif net
PL010223		01/11/2022	BH	1 000 000	01/02/2023		2 500 000	2 535 745	8,50%	4,34%
CD05012 3N	TNN3MB2CKYA8	26/12/2022	Attijari Bank	2 500 000	05/01/2023		2 495 416	2 498 164	8,27%	4,28%
CD08022 3J	TNW7UU3MOMC2	30/12/2022	Attijari Bank	1 500 000	08/02/2023		1 489 074	1 489 615	8,27%	2,55%
CD09032 3J	TNJ4W79B8FB0	09/12/2022	AB	2 500 000	09/03/2023	2 008 390	491 610	493 720	8,57%	0,85%
CD11012 3J	TNNUI7UBEO69	12/12/2022	BIAT	2 000 000	11/01/2023	-486 311	2 486 311	2 495 416	8,27%	4,27%
CD17012 3J	TNBTE2MJFDI1	28/12/2022	Attijari Bank	1 500 000	17/01/2023	-494 512	1 494 512	1 495 606	8,27%	2,56%
CD20022 3J	TNALYF4K9GD5	22/11/2022	AB	2 000 000	20/02/2023	1 508 352	491 648	495 317	8,53%	0,85%
CD20022 3SA	TN66TE85E9V0	22/11/2022	AB	500 000	20/02/2023	8 352	491 648	495 317	8,53%	0,85%
CD20022 3SM	TNLLPBSUX154	22/11/2022	AB	500 000	20/02/2023	8 352	491 648	495 317	8,53%	0,85%
CD22032 3N	TNV96WKCFCS4	02/12/2022	AB	2 000 000	22/03/2023		1 959 171	1 970 098	8,57%	3,37%
CD26012 3J	TNMUDT3LOVY4	27/12/2022	AB	500 000	26/01/2023		497 262	497 716	8,27%	0,85%
CD28032 3G	TNC4J9WL9RL6	08/12/2022	AB	1 000 000	28/03/2023		979 586	983 950	8,57%	1,68%
CD28032 3N	TNC4J9WL9RL6	08/12/2022	AB	500 000	28/03/2023		489 793	491 975	8,57%	0,84%
Total				18 000 000		2 552 623	16 357 679	16 437 956		28,14%

PL010223 : Prise en pension BH, BTA 8.5% Février 2023, du 01/11/2022 au 01/02/2023.

Les revenus des placements monétaires s'analysent comme suit :

Désignation	L'exercice Du 01/01/2022 au 31/12/2022	L'exercice Du 01/01/2021 au 31/12/2021
Revenus des Placements en compte courant à terme	668 612	475 415
Revenus des Certificats de dépôt	963 124	388 926
Revenus des Pensions livrées	0	362 410
Revenus du Compte rémunéré	48 278	10 775
Total	1 680 014	1 237 526

3.3. Disponibilités

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2022 à 13 177 947 DT et se détaille comme suit :

Désignation	Coût d'acquisition	Valeur actuelle	En % de l'actif net
Placements en compte courant à terme (i)	11 751 000	11 830 636	20,26%
Avoirs en banque		1 347 311	2,31%
TOTAL	11 751 000	13 177 947	22,57%

Les conditions et les modalités de rémunération des placements en compte courant à terme sont les suivantes :

Désignation	Emetteur	Date de souscription	Echéance	Valeur actuelle	Taux Brut
PLACT010323M	AMEN BANK	01/12/2022	01/03/2023	300 741	0,52%
PLACT060223O	AMEN BANK	08/11/2022	06/02/2023	656 562	1,12%
PLACT060323A	AMEN BANK	06/12/2022	06/03/2023	120 586	0,21%
PLACT060323M	AMEN BANK	06/12/2022	06/03/2023	422 051	0,72%
PLACT060323O	AMEN BANK	06/12/2022	06/03/2023	271 318	0,46%
PLACT070323KS	AMEN BANK	07/12/2022	07/03/2023	502 348	0,86%
PLACT110123G	AMEN BANK	03/10/2022	11/01/2023	203 267	0,35%
PLACT140323K	AMEN BANK	14/12/2022	14/03/2023	501 690	0,86%
PLACT150523K	AMEN BANK	16/11/2022	15/05/2023	1 008 802	1,73%
PLACT210223A	AMEN BANK	23/11/2022	21/02/2023	423 062	0,72%
PLACT210223DB	AMEN BANK	23/11/2022	21/02/2023	110 802	0,19%
PLACT210223K	AMEN BANK	23/11/2022	21/02/2023	503 646	0,86%
PLACT210223SA	AMEN BANK	23/11/2022	21/02/2023	332 406	0,57%
PLACT210323J	AMEN BANK	21/12/2022	21/03/2023	500 997	0,86%
PLACT210323K	AMEN BANK	21/12/2022	21/03/2023	500 997	0,86%
PLACT230123K	AMEN BANK	25/10/2022	23/01/2023	101 271	0,17%
PLACT240123N	AMEN BANK	26/10/2022	24/01/2023	506 263	0,87%
PLACT240123O	AMEN BANK	26/10/2022	24/01/2023	506 263	0,87%
PLACT240123SC	AMEN BANK	26/10/2022	24/01/2023	162 004	0,28%
PLACT250123O	AMEN BANK	27/10/2022	25/01/2023	506 170	0,87%
PLACT270323E	AMEN BANK	27/12/2022	27/03/2023	140 127	0,24%
PLACT270323G	AMEN BANK	27/12/2022	27/03/2023	250 227	0,43%
PLACT270323M	AMEN BANK	27/12/2022	27/03/2023	270 245	0,46%
PLACT270323SB	AMEN BANK	27/12/2022	27/03/2023	340 308	0,58%
PLACT280323A	AMEN BANK	28/12/2022	28/03/2023	300 218	0,51%
PLACT280323SM	AMEN BANK	28/12/2022	28/03/2023	300 218	0,51%
PLACT290323MO	AMEN BANK	19/12/2022	29/03/2023	400 943	0,69%
PLACT310123J	AMEN BANK	02/11/2022	31/01/2023	505 609	0,87%
PLACT310123SK	AMEN BANK	02/11/2022	31/01/2023	173 929	0,30%
PLACT310523M	AMEN BANK	22/11/2022	31/05/2023	503 783	0,86%
PLACT310523O	AMEN BANK	22/11/2022	31/05/2023	503 783	0,86%
TOTAL				11 830 636	20,26%

3.4. Autres actifs

Cette rubrique se détaille au 31/12/2022 comme suit :

Désignation	Au 31/12/2022	Au 31/12/2021
Intérêts courus sur comptes rémunérés	16 961	26 711
Intérêts Intercalaires	30	1 515
Total	16 991	28 226

3.5. Opérateurs créditeurs

Cette rubrique se détaille au 31/12/2022 comme suit :

Désignation	Au 31/12/2022	Au 31/12/2021
Gestionnaire	35 426	31 420
Total	35 426	31 420

3.6. Autres créditeurs divers :

Cette rubrique se détaille au 31/12/2022 comme suit :

Désignation	Au 31/12/2022	Au 31/12/2021
Retenue à la source	0	7 720
CMF	6 552	5 980
Jeton de Présence	20 089	22 075
TCL	0	1 125
Autres	-7 929	0
Total	18 712	36 900

3.7. Capital :

Capital social au 31-12-2021	47 555 066
Souscriptions	95 071 861
Rachats	-87 443 765
Frais de négociation de titres	0
VDE/titres. Etat	-100 000
VDE / titres OPCVM	0
VDE / emprunt de société	0
Plus ou moins-value réalisée sur emprunts de société	-24 000
Plus ou moins-value réalisée sur titres Etat	-18 940
Plus ou moins-value réalisée sur titres OPCVM	-7 752
Plus ou moins-value report sur titres Etat	0
Plus ou moins-value report sur titres OPCVM	767
Plus ou moins-value report sur emprunts	134 910
Régularisation des sommes non distribuables (souscription)	-30 612
Régularisation des sommes non distribuables (rachat)	28 738
Variation de la part du capital	7 611 207
Capital au 31-12-2022	55 166 273

La variation du capital de l'exercice allant du 01/01/2022 au 31/12/2022 s'élève à 7 611 207 DT.

La variation de l'actif net de l'exercice allant du 01/01/2022 au 31/12/2022 s'élève à 8 313 426 DT.

Le nombre des actions d'AMEN TRESOR SICAV au 31/12/2022 est de 538 537 DT contre 464 094 DT au 31/12/2021.

Le nombre des actionnaires a évolué comme suit :

Nombre d'actionnaires au 31-12-2021	1 413
Nombre d'actionnaires entrants	490
Nombre d'actionnaires sortants	495
Nombre d'actionnaires au 31-12-2022	1 408

3.8. Sommes distribuables

Les sommes distribuables au 31/12/2022 s'élèvent à **3 217 430** DT et se détaillent comme suit :

Désignation	Au 31/12/2022	Au 31/12/2021
Sommes distribuables exercices antérieurs	331	185
Résultat d'exploitation	3 068 499	2 463 203
Régularisation du résultat d'exploitation	148 600	51 824
Total	3 217 430	2 515 211

3.9. Charges de gestion des placements

Ce poste enregistre la rémunération de la gestionnaire calculée sur la base de 0,7% TTC de l'actif net annuel d'AMEN TRESOR SICAV conformément aux dispositions de la convention de gestion conclue entre AMEN TRESOR SICAV et AMEN INVEST.

Il est à noter que la rémunération de dépositaire est à la charge du gestionnaire d'AMEN TRESOR SICAV.

Désignation	L'exercice Du 01/01/2022 au 31/12/2022	L'exercice Du 01/01/2021 au 31/12/2021
Rémunération du gestionnaire	386 613	351 024
Total	386 613	351 024

3.10. Autres charges

Ce poste enregistre les redevances mensuelles versées au CMF calculées sur la base de 0,1% TTC de l'actif net mensuel et la charge de la TCL. En outre, le coût des services bancaires et les jetons de présence figurent aussi au niveau de cette rubrique.

Désignation	L'exercice Du 01/01/2022 au 31/12/2022	L'exercice Du 01/01/2021 au 31/12/2021
Redevance du CMF	55 230	50 146
Services bancaires et assimilés	22 725	857
TCL	7 097	5 875
Jetons de présence	29 214	8 030
Total	114 266	64 908

4. Données par actions et ratio pertinents :

4.1 Données par action

	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2019	31/12/2018
Revenus du portefeuille-titres	3,392	3,537	3,814	4,788	5,166
Revenus des placements monétaires	3,120	2,667	2,216	1,968	1,853
Total des revenus de placements	6,512	6,204	6,030	6,756	7,019
Intérêts des mises en pension	0	0	0	0	0
Charges de gestion des placements	-0,718	-0,756	-0,725	-0,764	-0,865
Revenus Nets des placements	5,794	5,447	5,305	5,992	6,154
Autres produits	0,116	0	0	0	0
Autres charges	-0,212	-0,140	-0,169	-0,196	-0,213
RESULTAT D'EXPLOITATION	5,698	5,308	5,136	5,797	5,941
Régularisation du résultat d'exploitation	0,276	0,112	0,179	-1,844	-0,924
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE	5,974	5,419	5,315	3,953	5,018
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	-0,276	-0,112	-0,179	1,844	0,924
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	0,066	-0,121	-0,111	-0,092	0,107
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession des titres	-0,094	0,184	0,135	-0,078	-0,194
Frais de négociation de titres	0	0	0	0	0
Plus (ou moins) valeurs sur titres et frais de négociation	-0,028	0,063	0,024	-0,170	-0,087
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	5,670	5,371	5,160	5,627	5,854
Résultat non distribuable de l'exercice	-0,028	0,063	0,024	-0,170	-0,087
Régularisation du résultat non distribuable	-0,003	0,005	0,069	1,662	0,195
SOMMES NON DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE	-0,031	0,068	0,093	1,492	0,108
Distribution de dividendes	5,419	5,309	3,949	5,018	4,454
Valeur liquidative	108,412	107,888	107,710	106,251	105,828

4.2 Ratios pertinents

Ratios de gestion des placements	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2019	31/12/2018
Charges de gestion de placement/actif net moyen	0,70%	0,70%	0,70%	0,70%	0,70%
Autres charges/Actif net moyen	0,21%	0,13%	0,16%	0,18%	0,17%
Résultat distribuable de l'exercice/ Actif net moyen	5,83%	5,02%	4,98%	5,31%	4,81%
Nombre d'actions	538 537	464 094	458 017	445 434	479 492
Actif net moyen	55 228 136	50 056 693	47 194 716	48 591 051	59 222 237

Rapport général du commissaire aux comptes

Exercice clos le 31 décembre 2021

I- Rapport sur les états financiers

1. Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des états financiers de la société « **AMEN TRESOR SICAV** », qui comprennent le bilan au 31 décembre 2022, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font ressortir des actifs nets de 58 383 703 Dinars y compris des sommes distribuables de la période de 3 217 098 Dinars et un total bilan net de 58 437 841 Dinars.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société au 31 décembre 2022, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

2. Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

3. Observation post opinion

Nous attirons l'attention sur :

- La note 2.2 « Evaluation des placements » des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par la société « **AMEN TRESOR SICAV** » pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes. Ce traitement comptable appliqué d'une manière prospective et prévoyant une hétérogénéité dans les méthodes de valorisation du portefeuille des obligations et des valeurs assimilées, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.
- La note 3.1 des états financiers, qui décrit le traitement opéré au titre des obligations « **SERVICOM 2016** » et des intérêts s'y rattachant suite aux difficultés par lesquelles passent le groupe ainsi que les modalités de restructuration telles qu'approuver par les détenteurs des obligations réunis en Assemblée Générale spéciale en date du 1er octobre 2019.

4. Rapport de gestion du conseil d'administration

La responsabilité du rapport du conseil d'administration incombe au conseil d'administration.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport du conseil d'administration et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport du conseil d'administration par référence aux données figurant dans les états financiers.

Nos travaux consistent à lire le rapport du conseil d'administration et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport du conseil d'administration semble autrement comporter une anomalie significative. Si à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport du conseil d'administration, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

5. Responsabilités de la Direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le Conseil d'Administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité de l'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

6. Responsabilités du commissaire aux comptes pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II- Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du fonds. À ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en

place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombent au gestionnaire du fonds commun de placement.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne

Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la direction.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes de la société avec la réglementation en vigueur.

III- Autres obligations légales et réglementaires

Nous avons constaté qu'au 31 décembre 2022 la société « AMEN TRESOR SICAV » n'a pas respecté les dispositions l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001 portant application des dispositions des articles 15, 29, 35, 36 et 37 du code des organismes de placement collectif, tel que modifié et complété par les textes subséquents. Cet article stipule que les organismes de placement collectif en valeurs mobilières ne peuvent employer plus de 20% de leurs actifs en liquidités et quasi liquidités.

Tunis, le 31 Mars 2023

LE COMMISSAIRE AUX COMPTES

Cabinet d'Expertise & Conseil

Rapport spécial du commissaire aux comptes

Exercice clos le 31 décembre 2022

Messieurs les actionnaires de la société « AMEN TRESOR »

En application des dispositions de l'article 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions conclues et les opérations réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers de votre société au 31 décembre 2022. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et à la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

I. Conventions et opérations nouvellement réalisées (autres que les rémunérations des dirigeants)

Votre Conseil d'Administration ne nous a tenus informés d'aucune convention ou opération nouvellement conclue au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

II. Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures (autres que les rémunérations des dirigeants)

L'exécution des conventions suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 Décembre 2022 dont voici les principaux volumes réalisés :

- « **AMEN TRESOR SICAV** » a conclu avec « **AMEN BANK** » une convention de dépôt, aux termes de laquelle « **AMEN BANK** » assure la mission de dépositaire exclusif de ses titres et ses fonds. En contrepartie des services de dépositaire, « **AMEN BANK** » perçoit mensuellement une commission de dépositaire calculée quotidiennement en appliquant des pourcentages en fonction du volume de l'actif *d'*« **AMEN TRESOR.SICAV** », et ce avec un minimum de **7 140 DT** et un maximum de **29 750 DT TTC**. La rémunération du dépositaire « **AMEN BANK** » est supportée par le gestionnaire « **AMEN INVEST** » conformément aux dispositions de l'article IV.10 du prospectus d'émission.
- « **AMEN TRESOR SICAV** » a conclu avec « **AMEN INVEST** » une convention de gestion, aux termes de laquelle « **AMEN INVEST** » assure l'ensemble des tâches relatives à la gestion commerciale, financière et administrative. En contrepartie des services de gestion, « **AMEN INVEST** » perçoit annuellement une commission de gestion au taux de 0,7% TTC de l'actif net de « **AMEN TRESOR SICAV** » calculée quotidiennement et réglée mensuellement à terme échu.

- La charge de gestion supportée au cours de l'exercice 2022 par **AMEN TRESOR SICAV** s'élève à 386 613 DT. Le compte gestionnaire présente au 31 décembre 2022 un solde créditeur de **35 426** DT.

III. Obligations et engagements vis-à-vis des dirigeants

- Nous n'avons pas été avisés de conventions et engagements de « **AMEN TRESOR SICAV** » envers ses dirigeants, conclus au cours de l'exercice 2022, et qui devraient faire l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.
- La rémunération des administrateurs relative aux jetons de présence est provisionnée pour un montant total de **29 214** DT.

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et suivants du code des sociétés commerciales.

Tunis, le 31 Mars 2023
LE COMMISSAIRE AUX COMPTES :
Cabinet d'Expertise & Conseil